

Cafés Géographiques de Lyon

Frédéric Ogé, Yann Calbérac
5 novembre 2003

Le Tango de la rue, 5 novembre 2003

Un nouvel enjeu pour l'aménagement du territoire et la gestion du risque : les sites potentiellement pollués

Un café géo inhabituel qui met la lumière sur les territoires d'ombre et de secret de nos sociétés modernes confrontées aux pollutions industrielles et à leur coût prohibitif de traitement...

Romain Garcier présente l'intervenant de ce soir, **Frédéric OGE (CNRS PRODIG)**, véritable homme orchestre. Docteur en droit, il s'intéresse tôt à l'histoire et à la géographie. Dans le milieu des années 1980, il commence à travailler sur les sites potentiellement pollués (l'adverbe est important, nous y reviendrons). Et dessine alors une nouvelle géographie de la France, en mettant en jeu les parts d'ombre et de secret de certaines parcelles près de chez nous. Ce nouvel objet géographique est à replacer dans un contexte double : celui de l'aménagement du territoire et celui de la gestion et de la prévention des risques.



Frédéric Ogé au Tango de la rue
Photo : Emmanuelle Delahaye

Frédéric Ogé prend la parole et remercie le nombreux public présent. En 1977, on dénombre officiellement 65 sites pollués. Dix ans plus tard, la liste s'enrichit et l'on compte on recense 100 points noirs (les statistiques françaises affectionnent les chiffres ronds). En 1997, Dominique Voynet reconnaît l'existence de 896 sites pollués. On serait bien loin du compte !

Dès le milieu des années 1980, Frédéric Ogé s'intéresse à la question des déchets industriels et commence à élaborer une méthode pour repérer les points noirs. En 1997, il ne recense pas moins de 30 000 sites potentiellement pollués. Aujourd'hui, il en estime le nombre à plus de 100 000 ! Ce concept de « **site potentiellement pollué** » qu'il formule à la suite de ses recherches souligne la plus ou moins forte probabilité d'un site à être pollué (sans pour autant avoir effectué des mesures toxicologiques). Sans pour autant déformer la réalité et noircir le tableau, cette formulation évite à son auteur d'être poursuivi au pénal pour diffusion de fausses nouvelles (n'oublions pas que Frédéric Ogé est juriste de formation), preuve de l'agacement que peuvent susciter ses conclusions chez les décideurs (politiques, industriels...) confrontés à la question du coût de retraitement et du principe de précaution. En effet, la question des sites potentiellement pollués est à la charnière de deux axes d'action : la reconversion des sites (aménagement du territoire) et la dépollution (gestion des risques).

Le coût de retraitement de sites est parfois prohibitif. Décontaminer un site contaminé au cyanure et à l'arsenic (et les sites sont nombreux en France) coûte 150 millions d'euros (près d'un milliard de francs !). Autre exemple : les stations services désaffectées. Lors de leur fermeture, la seule précaution était de noyer les cuves dans de l'eau, ce qui a pour grave conséquence de répandre les gaz dans les nappes phréatiques. Décontaminer et sécuriser une station service coûte aujourd'hui 80 000 euros (environ 500 000 francs). Et il existe 30 000 stations service de ce type en France ! Qui va payer ces travaux, pourtant indispensables ?

Dans les cas les plus dramatiques, la santé humaine est mise en jeu. De plus en plus souvent des personnes résidant ou travaillant à proximité de sites pollués contractent des maladies graves. Même si le lien entre le site et la maladie est difficile à établir, cela soulève des problèmes d'épidémiologie et de santé publique.

On peut établir une moyenne de 3 000 sites potentiellement pollués par département, avec des extrêmes : 5 500 dans les Bouches-du-Rhône et « seulement » 1 500 dans le Cantal. On en recense 10 000 dans la seule petite couronne parisienne !

D'une manière générale, les problèmes liés à la contamination des sites industriels dérangent. Cela inquiète et on cherche à garder le secret, bien qu'ils relèvent de la gestion des risques. Ainsi, de nombreux travaux de Frédéric Ogé, comme ceux qu'il a menés dans le milieu des années 1990 en Lorraine ou sur l'emplacement du Stade de France, ne sont toujours pas disponibles. Toutefois, les pratiques évoluent : pour la première fois, le Conseil d'Etat a condamné une commune d'Ile-de-France à indemniser les riverains d'un lotissement construit (avec l'autorisation du maire) sur une ancienne fabrique de piles.

La Ville de Paris a construit un jardin public sur une ancienne usine à gaz. C'est-à-dire que les enfants jouent dans un site qui contient des restes de benzène, de goudron et bien d'autres métaux lourds... La municipalité a d'ailleurs refusé de dresser un inventaire systématique des sites potentiellement pollués : trop d'argent est en jeu. En effet, qui voudrait aménager une parcelle contaminée qu'il faudrait au préalable sécuriser ? C'est là que la gestion du risque rejoint la question de l'aménagement : le risque, si des inventaires sont publiés, est d'arriver à

un mitage urbain où seules les parcelles saines seraient aménagées. Pourtant, au nom de la gestion du risque, peut-on se passer d'un inventaire complet et exhaustif ?

Cela pose aussi le problème de la prise en charge des coûts : qui doit payer ? Les entreprises, le propriétaire du terrain, ou l'Etat ? Dans tous les cas, les travaux réduiraient les rentrées fiscales et compromettraient à terme l'équilibre budgétaire de la France. Et si le site est orphelin (entreprise en liquidation judiciaire, par ex), les travaux seront à la charge de l'Etat, donc du contribuable. D'une manière générale, les friches industrielles et les questions de pollution n'intéressent personne, même si la santé humaine est en jeu. La France d'en haut n'y habite pas et ne se sent pas concernée et ne se préoccupe guère du sort de la France d'en bas.

Les travaux de Frédéric Ogé reposent sur une méthode qu'il a patiemment élaborée. Elle vise à reconstituer, à l'échelle cadastrale, l'histoire et la géographie industrielle de la France depuis 1800. Le travail d'archives, les enquêtes sociologiques ou ethnographiques, permettent de repérer les anciens sites industriels et, en fonction de leur production, de déterminer la nature des pollutions possibles. Il travaille en géographe : ces données sont spatialisées sous forme de systèmes d'information géographique (SIG) qui ont des visées pratiques : repérer les endroits potentiellement pollués, cibler les aménagements, faciliter les enquêtes épidémiologiques, mais aussi informer les citoyens. L'idée générale est de faire une rétrospective sur deux siècles (depuis 1800) et de la prospective sur deux siècles. Les sites potentiellement pollués poseront encore des problèmes de risque et d'aménagement jusque dans les années 2150. Le débat est donc encore ouvert pour longtemps...

Débat

- **Que penser du principe « pollueur payeur » ?** Selon Frédéric Ogé, c'est une vaste supercherie : en dernière instance, c'est toujours le consommateur/contribuable qui paie et non le véritable pollueur. Si l'entreprise polluante prend à sa charge les frais de décontamination, elle répercutera leur coût dans le prix de vente de ses productions. Si l'entreprise n'assume pas ses obligations de dépollution et que cela incombe à l'Etat, c'est le contribuable qui sera sollicité. Dans tous les cas, c'est le citoyen qui trinque, et non pas le pollueur.

- **La méthode de Frédéric Ogé, qui repose sur la mesure et l'interdisciplinarité pose le problème de la définition des seuils : quelle norme adopter ?** Même s'il fait appel aux autres disciplines, Frédéric Ogé travaille souvent seul ou avec une équipe réduite (sa famille et quelques étudiants). Pour ce qui est des normes, là encore, de l'argent est en jeu. Ainsi, les normes britanniques ou hollandaises de dépollution sont beaucoup plus strictes que les normes françaises. Lors d'appel d'offres, sont systématiquement favorisées les entreprises françaises, même si elles sont moins efficaces que les autres compagnies dans la mesure où elles ne vont pas au-delà des normes françaises. Cela pose aussi le problème de l'usage futur du terrain. Les normes de dépollution ne seront pas les mêmes si l'on veut construire sur la parcelle contaminée une autre usine, un lotissement ou une école. Cela pose aussi le problème de la dépollution comme investissement. Beaucoup d'entreprises comme GDF refusent de dépolluer un terrain si cette dépollution n'est pas rentable. Ainsi, un certain nombre de sites sont gelés : on refuse d'intervenir au motif que les bénéfices à retirer seraient trop minces. Là encore, on aboutit à des formes de mitage de l'espace urbain et industriel qui soulèvent des questions d'aménagement, et, à très long terme, de qualité et d'approvisionnement en eau. Là encore, ça coûte cher et cela représente des pertes fiscales. Nos dirigeants ne sont pas prêts à s'intéresser à ces dossiers.

- **Comment dépollue-t-on un site contaminé ?** Différentes méthodes existent, selon la nature de la pollution, le coût et le temps disponible. Si l'on dispose de beaucoup de temps, des bactéries peuvent être utilisées. La solution la plus rapide reste l'excavation, ce qui pose ensuite la question du retraitement des volumes excavés. Ainsi, suite aux travaux du stade de France, des milliers de tonnes de terre potentiellement polluée ont été utilisées pour le régalage (c'est-à-dire l'enfouissement) des ordures ménagères, ou pour la construction de murs contre le bruit sur autoroute. Loin de régler le problème de la pollution, de telles pratiques la diffusent...

- **Avant une transaction immobilière, comment s'assurer que la parcelle n'est pas un site potentiellement pollué ?** Le maire a une obligation d'information. Le notaire, qui enregistre la transaction, a également une obligation de conseil. Ce dernier a accès à la base de données des sites pollués qui recense 2 000 à 3 000 points noirs. Dès janvier 2004, l'inventaire de Frédéric Ogé sera mis en ligne et donc rendu accessible et consultable par tous sur Internet. Cela pose aussi la question du risque accepté. L'intérêt de la méthode de Frédéric Ogé est de faire parler les riverains, les ouvriers des usines responsables de pollutions. Ils sont tout à fait conscients des risques qu'ils encourent, mais ne renoncent pas pour autant à leur emploi ou à leur logement. Aujourd'hui, les syndicats commencent à peine à s'intéresser à ces questions, preuve de la lente évolution des mentalités.

- **Est-ce que l'inventaire des sites potentiellement pollués a eu des impacts en terme de gestion des risques ?** Les données des inventaires ont parfois été intégrées dans les Plans d'Occupation des Sols (POS) puis les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Mais cela ne s'accompagne pas pour autant d'une prise de conscience du risque de la part des populations exposées. Cependant, on pense aujourd'hui à la dépollution dès la construction de l'usine. On peut ainsi protéger davantage le sol, les nappes et les captages...

- **Les travaux de Frédéric Ogé ont-ils pu constituer des preuves lors de procès ?** En tant que chercheur CNRS (c'est-à-dire fonctionnaire), il n'est pas propriétaire de ses découvertes et n'est donc pas concerné par leur utilisation. Plus largement, il est aujourd'hui très difficile d'établir juridiquement un lien de causalité entre la pollution d'un site et l'apparition d'une maladie.

Quelques liens :

Un exemple d'étude des sites potentiellement pollués dans l'agglomération de Rouen : [Soil pollution in an urban area : a GIS approche](#) (en anglais).

[Le préinventaire des sites potentiellement pollués publié sur le site de l'UMR PRODIG .](#)

Compte-rendu : Yann Calbérac

Photo : Emmanuelle Delahaye